RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
des concours d'agent de maîtrise territorial
Session 2011

I- LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

A- Pour mémoire, les sessions précédentes

Session 2007

	Postes	Inscrits	Présents à la 1ère épreuve	Admissibles (seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)
Externe	122	220	161	109 (de 8,20 à 10,00 selon les spécialités)	109	74 (de 10,19 à 12,39 selon les spécialités)
Interne	180	954	838	326 (de 8,55 à 12,05 selon les spécialités)	323	219 (de 10,19 à 13,06 selon les spécialités)
3ème concours	35	54	45	30 (de 8,25 à 9,40 selon les spécialités)	28	21 (de 10,00 à 14,22 selon les spécialités)
Total	337	1228	1044	465	460	314

Session 2009

	Postes	Inscrits	Présents à la 1ère épreuve	Admissibles (seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)
Externe	120	200	165	96 (de 8,00 à 12,05 selon les spécialités))	96	55 (de 10,19 à 14,87 selon les spécialités)
Interne	180	745	636	318 (de 8,00 à 9,50 selon les spécialités)	310	184 (de 10,00 à 12,33 selon les spécialités)
3ème concours	35	18	15	7 (de 8,00 à 13,60 selon les spécialités)	7	6 (de 10,53 à 15,20 selon les spécialités)
Total	335	963	816	421	413	245

B- La session 2011

	Postes	**Inscrits**	**Présents à la 1ère épreuve**	**Admissibles (seuils)**	**Présents à l'oral**	**Admis (seuils)**
Externe	**45**	**204**	**147**	**67 (de 8.00 à 13,00 selon les spécialités)**	**65**	**37 (de 10,11 à 14,42 selon les spécialités)**
Interne	**75**	**674**	**565**	**125 (de 8.00 à 12,00 selon les spécialités)**	**125**	**72 (de 10,00 à 14,22 selon les spécialités)**
3ème concours	**11**	**22**	**19**	**8 (de 9,16 à 10,16 selon les spécialités)**	**8**	**6 (de 10,98 à 12,28 selon les spécialités)**
Total	**131**	**900**	**731**	**200**	**198**	**115**

On constate en 2011 une poursuite de la tendance à la baisse du nombre des inscrits. Pour mémoire, le nombre des inscrits s'était élevé à 1 630 en 2005.
Plus précisément, la baisse résulte pour l'essentiel de la diminution du nombre des inscrits au concours interne, ce qui peut s'expliquer par le transfert des candidatures vers l'examen professionnel de promotion interne.
L'absentéisme des candidats s'élève à 18,89%, en hausse par rapport à la session 2009 (15,26%).
La forte baisse du nombre de postes ouverts aux concours se traduit toutefois par une forte hausse de la sélectivité, particulièrement marquée au concours interne (7,53 candidats présents pour 1 poste, à comparer aux 3,53 de la session précédente) mais également constatée au concours externe (3,27 candidats pour 1 poste contre 1,38 en 2009).

B- Rappel des épreuves écrites d'admissibilité

Les candidats subissent deux épreuves écrites d'admissibilité :

1ère épreuve :
Concours externe, interne et 3ème concours : une épreuve commune aux trois concours (organisée par spécialité) : résolution d'un **cas pratique** exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3).

2ème épreuve :
- **Concours externe** : problèmes d'application sur le programme de **mathématiques** (durée : deux heures ; coefficient 2).
- **Concours interne et 3ème concours** (organisé par spécialité) : vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des **connaissances techniques**, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).

Les concours étant réglementairement ouverts par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils d'admissibilité et d'admission qui, en fonction du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats dans chaque spécialité, peuvent varier d'une spécialité l'autre.

Il convient de noter également que lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place. Cela signifie que des transferts de postes seront possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le nombre maximum de postes théoriquement transférable lors de l'admission des candidats au vu de leur niveau s'établit donc comme suit :

Spécialités	3ème concours	Concours externe	Concours interne	**Total des postes**	**15% du total**
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	5	17	31	**53**	**7**
Logistique et sécurité	0	2	2	**4**	**1**
Environnement, hygiène	2	4	8	**14**	**2**
Espaces naturels, espaces verts	3	9	16	**28**	**4**
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	1	2	4	**7**	**1**
Restauration	0	7	10	**17**	**2**
Techniques de la communication et des activités artistiques	0	4	4	**8**	**1**
Total	11	45	75	**131**	**18**

II- L'ADMISSIBILITÉ

Le ''récapitulatif des seuils d'admissibilité'', en page 4 du présent rapport, rend compte de ces seuils par concours et par spécialité.

A- Le troisième concours

1- Les résultats

Cas pratique :
Les notes s'échelonnent de 1.13 à 13.50.

La moyenne générale obtenue par les candidats s'élève à 7,82, **en baisse** par rapport à la session précédente où elle s'établissait à 8,94 (9,33 en 2007).
A sujet identique, les candidats du 3ème concours obtiennent une moyenne inférieure à celle des candidats au concours externe ((9,00), mais supérieure à celle des candidats au concours interne (7,82).

2 candidats (11,11% des présents) obtiennent 10 ou plus (40% des présents en 2009).
3 candidats obtiennent une note éliminatoire (4 en 2009).

Connaissances techniques :
Les notes vont de 2,70 à 15,00.
La moyenne générale est de **8,50** (8,26 en 2009 - 10,65 en 2007).
Cette moyenne est inférieure à celle obtenue par les candidats au concours externe (8,87) mais supérieure à celle du concours interne (7,47).
2 candidats, soit 10.52% des présents, obtiennent 10 ou plus (26,7% en 2009 - 51% en 2007).
3 candidats obtiennent une note éliminatoire.

2- Les seuils d'admissibilité

Afin de garantir un niveau de recrutement suffisant, le jury a décidé de fixer à 8,00 le seuil « plancher », au dessous duquel aucun candidat n'est admissible.

B- Le concours externe

1- Les résultats

Cas pratique :
Les notes vont de 2,00 à 19,00.
La moyenne générale obtenue par les candidats s'élève à **9,00** (8,95 en 2009 - 9,91 en 2007).
21 candidats soit 14,29% des présents obtiennent 10 ou plus (43,37% en 2009 - 52% en 2007).
21 ont obtenu une note éliminatoire.

Mathématiques :
Les notes s'échelonnent de 0 à 20,00.
La moyenne générale est de **8,87** (8,51 en 2009 - 10,81 en 2007).
44 (29,93% des présents) obtiennent 10 ou plus (40% en 2009 - 51,6% en 2007)
17 candidats obtiennent une note éliminatoire.

2- Les ruptures d'anonymat

Le jury prend connaissance de ruptures potentielles d'anonymat de copies qui n'ont pas respecté les règles pourtant inscrites dans le règlement général des concours accessible en ligne sur le site www.cig929394.fr , sur les sujets, et rappelées plusieurs fois oralement.

Un candidat à l'épreuve de cas pratique, qui a inscrit son nom sur sa copie (en dehors du cadre supérieur droit) voit celle-ci annulée (c'est-à-dire que la note de 0 se substitue à la note attribuée par les correcteurs) par le jury.

3- Les seuils d'admissibilité

Comme au troisième concours, le jury fixe à 8,00 le seuil « plancher ».

C- Le concours interne

1- Les résultats

Cas pratique :
Les notes vont de 0 à 18,00.
La moyenne générale obtenue par les candidats s'élève à **7,62** (7,88 en 2009 - 8,24 en 2007).
Par rapport au concours externe, à sujet identique, l'épreuve, comme en 2009, est nettement moins réussie (9,00 en externe).
158 candidats soit 27,92% des présents obtiennent 10 ou plus (31,02% en 2009 - 33,29% en 2007).
146 candidats soit 25,80% des présents obtiennent une note éliminatoire (20,31% en 2009 - 16,94% en 2007).

Connaissances techniques :
Les notes s'échelonnent de 0 à 16,40.
La moyenne générale est de **7,47** (8,99 en 2009 - 9,60 en 2007).
129 candidats soit 23,08% obtiennent 10 ou plus (40,03% en 2009 - 43% en 2007).
143 candidats soit 25,58% (13,23% en 2009 - 8,04% en 2007) ont obtenu une note éliminatoire.

Le jury se prononce sur les ruptures d'anonymat.

2- Les ruptures d'anonymat

Dix copies de l'épreuve de cas pratique sont soumises à l'examen du jury, dont :

- 1 copie avec utilisation du stylo rouge pour un tableau
- 1 copie avec mention « ville de Paris »
- 1 copie avec mention « ville de Charenton »
- 1 copie avec mention « ville de Nanterre »
- 1 copie avec mention « Paris 12ème » et « Mme Emilie »
- 1 copie avec mention de quatre prénoms dans un tableau
- 1 copie avec mention de deux prénoms dans un tableau
- 1 copie avec mention de prénoms et noms fictifs

Le jury, s'agissant de signes portés sur les copies de « cas pratique » dont la nature même induit de telles pratiques, décide de ne pas annuler ces copies mais demande qu'un courrier soit adressé aux candidats concernés pour attirer leur attention sur le risque d'annulation encouru.

En revanche, le jury décide d'annuler deux copies portant les noms des candidats.

3- Les seuils d'admissibilité

Le seuil « plancher » est également fixé à 8,00.
Le jury anticipe des transferts de postes possibles depuis le troisième concours et le concours externe.

D- Le récapitulatif des seuils d'admissibilité et les taux d'admissibilité

Spécialités	Concours externe			Concours interne			Concours de 3ème voie		
	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	17	8.40	25	31	8.40	49	5	9.16	3
Logistique et sécurité	2	8.50	3	2	8.33	3	0	-	0
Environnement, hygiène	4	13.00	10	8	12.00	17	2	10.16	2
Espaces naturels, espaces verts	9	8.00	16	16	8.40	26	3	-	0
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	2	12.00	6	4	11.50	7	1	9.31	3
Restauration	7	10.00	5	10	8.00	13	0	-	0
Techniques de la communication et des activités artistiques	4	10.00	2	4	11.50	10	0	-	0
TOTAL	**45**		**67**	**75**		**125**	**11**		**8**

Au total, tous concours confondus, le **taux d'admissibilité** des candidats diminue nettement par rapport à celui des sessions précédentes :

- en 2011 : 200 des 731 présents à la première épreuve sont admissibles, soit 27,36%
- en 2009 : 421 des 807 candidats présents à la première épreuve sont admissibles, soit 52,17%.
- en 2007, 465 des 1 044 candidats présents à la première épreuve avaient été admissibles (44,54%)

On constate une légère **sur-représentation des candidats domiciliés hors région Ile-de-France**, qui, de 11% des candidats présents à l'écrit, atteignent la proportion de 14% des admissibles.

Le phénomène du ''**sur-diplôme**'' est également notable :
- les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V, niveau requis à ce concours, représentent 45,69% (52% en 2009) des présents à l'écrit et seulement 32% des admissibles (42% en 2009) ;
- à l'inverse, alors que les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat) comptent pour 29,69% (25% en 2009) des présents à l'écrit, ils constituent 32,50% (32% en 2009) des admissibles ;
- de même, les titulaires de diplômes de niveau I, II et III (bac + 2 et plus) représentent 14,50% (12% en 2009) des présents et 28% (17% en 2009) des admissibles.

Par ailleurs, sur les 17 candidats qui ont été admis à concourir au titre de la reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) ou de la reconnaissance de l'équivalence de diplôme (RED) seulement 2 sont admissibles.

Enfin, il est manifeste que la **préparation au concours** par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) accroît les chances de réussite : 42% (46,08% en 2009) des candidats admissibles déclarent avoir été formés par le CNFPT, alors qu'ils ne représentaient que 28.45% (36,93% en 2009) des présents à l'écrit.

III- L'ADMISSION

A- Rappel des épreuves orales d'admission

Concours externe : un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).

Concours interne et 3ème concours : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

B- Le niveau des candidats à l'oral

	Note la plus haute (épreuve d'entretien)			Note la plus basse (épreuve d'entretien)			Moyenne générale (épreuve d'entretien)		
Spécialités	**Concours externe**	**Concours interne**	**3ème concours**	**Concours externe**	**Concours interne**	**3ème concours**	**Concours externe**	**Concours interne**	**3ème concours**
BTP-VRD	17,00	18,00	18,	5,00	3,00	13,00	10,02	11,45	15,67
Logistique	17,50	12,00	-	9,50	11,00	-	13,84	11,50	-
Environnement, hygiène	17,25	16,50	13,42	6,50	6,00	11,42	11,68	13,09	14,25
Espaces naturels	19,50	18,50	-	7,50	6,00	-	13,38	11,40	-
Mécanique, électoméca.	14,00	17,50	10,00	7,00	6,00	6,00	11,40	9,79	8,17
Restauration	18,00	17,00	-	9,00	5,00	-	14,40	12,12	-
Techniques de la com.	18,00	17,00	-	10,00	8,00	-	14,00	11,90	-

On observe que tous les candidats admissibles aux concours interne et de troisième voie se sont présentés à l'oral, tandis que 2 des 67 admissibles au concours externe (2,99%) n'ont pas pris part à l'entretien.

Le niveau des candidats à l'oral est sensiblement égal à celui de la session précédente au concours interne, en baisse de 0,5 point au troisième concours et d'1 point au concours externe.

Les candidats obtiennent en effet la moyenne suivante :
- Concours externe : 10,61 (11,73 en 2009) ;
- Concours interne : 11,61 (11,73 en 2009) ;
- Troisième concours : 12,69 (13,28 en 2009).

C- La fixation des seuils d'admission

Le jury décide de fixer à 10,00 le seuil ''plancher'' d'admission, c'est-à-dire la moyenne générale des notes en-dessous de laquelle aucun candidat ne peut être admis.

Sur cette base, il examine successivement les résultats obtenus, spécialité par spécialité, au troisième concours, puis au concours externe, puis au concours interne.

Chaque fois que des postes ne peuvent être pourvus dans une spécialité, le jury, au vu des résultats obtenus par les candidats, décide de les transférer vers le concours externe ou interne, dans la limite maximale de 15% du total des postes ouverts aux trois concours dans cette spécialité, dès lors que ce transfert permet de déclarer admis un plus grand nombre de candidats ayant obtenu 10,00 ou plus de moyenne générale.

Au terme de ces opérations, le taux de pourvoi de postes apparaît nettement plus satisfaisant qu'aux sessions précédentes, étant toutefois observé que le nombre de postes a fortement diminué :

- au **troisième concours**, 6 des 11 postes initialement ouverts sont pourvus, soit un taux de pourvoi de 54,55%.
2 postes sont transférés de ce concours vers le concours externe dans la spécialité espaces naturels, espaces verts.

- au **concours externe**, le taux de pourvoi est en forte hausse : 37 des 45 postes initialement ouverts sont pourvus, soit 82,22% des postes.
1 poste est transféré de ce concours vers le concours interne dans la spécialité techniques de la communication et des activités artistiques, tandis que 2 postes sont transférés du troisième concours vers le concours externe dans la spécialité espaces naturels, espaces verts.

- au **concours interne**, sur les 75 postes initialement ouverts, 72 sont pourvus, soit un taux de pourvoi de 96%.

Sur les trois concours cumulés, **115 des 131 postes sont pourvus, soit 87,79%**, contre 73,13% en 2009.

Spécialités	Concours	Postes ouverts	Inscrits	Admissibles	Absents à l'oral	Transfert de postes	Nombre d'admis après transfert	Seuil
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	externe	17	55	25	1	-	12	10,11
	interne	31	159	49	0	-	31	10,00
	3ème voie	5	14	3	0	-	3	12,28
	sous-total	***53***	***228***	***77***	***1***	**-**	***46***	
Logistique, sécurité	externe	2	13	3	0	-	2	11,17
	interne	2	78	3	0	-	1	10,33
	3ème voie	0	-	-	-	-	-	-
	sous-total	***4***	***91***	***6***	***0***	**-**	***3***	
Environnement, hygiène	externe	4	44	10	0	-	4	14,42
	interne	8	188	17	0	-	8	14,22
	3ème voie	2	2	2	0	-	2	11,42
	sous-total	***14***	***234***	***29***	***0***	**-**	***14***	
Espaces naturels, espaces verts	externe	9	31	16	0	**+2**	11	11,00
	interne	16	100	26	0	-	16	10,05
	3ème voie	3	2	0	-	**-2**	0	-
	sous-total	***28***	***133***	***42***	***0***		***28***	
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	externe	2	44	6	1		2	12,64
	interne	4	68	7	0	-	4	10,42
	3ème voie	1	4	3	0	-	1	10,98
	sous-total	***7***	***116***	***16***	***1***		***7***	
Restauration	externe	7	12	5	0	**-**	4	12,86
	interne	10	60	13	0	**-**	7	10,44
	3ème voie	0	-	-	-	-	-	-
	sous-total	***17***	***72***	***12***	***0***		***11***	
Techniques de la communication et des activités artistiques	externe	4	5	2	0	**-1**	2	13,92
	interne	4	21	10	0	**+1**	5	12,99
	3ème voie	0	-	-	-	-	-	-
	sous-total	***8***	***26***	***12***	***0***		***7***	
	TOTAL	**131**	**900**	**200**	**2**		**115**	

D- Le profil des candidats admis

Les chiffres laissent apparaître que les candidats domiciliés hors Ile-de-France sont sur représentés parmi les admis : alors qu'ils comptaient pour 8,4 % des candidats présents aux deux épreuves écrites, ils représentent 18,26 % des lauréats. Cette réalité fréquemment observée sur ce concours, est sans doute explicable par une motivation plus forte et une meilleure préparation des candidats qui engagent des frais de déplacement pour prendre part aux épreuves.

Il n'est pas non plus surprenant que 65,22 % des lauréats déclarent un niveau de diplôme supérieur au niveau requis, alors qu'ils ne représentent que 44,61 % des candidats présents aux écrits. Ce phénomène du ''sur diplôme'', que l'on peut déplorer dans la mesure où il pèse sur les chances de réussite des candidats strictement au niveau du concours mais qu'aucune disposition légale ne permet d'empêcher, est ici à nouveau constaté.

Enfin, les candidats déclarant une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT réussissent davantage que les autres candidats : ils comptent pour 49,57% des lauréats, alors qu'ils ne représentaient que 28,73 % des présents aux épreuves écrites. Ainsi, sur les 160 candidats préparés par le CNFPT présents aux épreuves écrites du concours interne, 43 sont admis.

IV- LES SUJETS

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites n'appellent pas de remarques particulières de la part du jury qui souligne toutefois qu'il convient de poursuivre la réflexion sur les méthodes à mettre en œuvre afin d'assurer au mieux un même niveau des sujets dans toutes les spécialités.

B- Les épreuves orales

Le jury a adopté la répartition suivante du temps et des points alloués à l'épreuve :

Concours externe :

1. Connaissances et savoir-faire professionnels	4 mn	5 points
2. Aptitude à l'encadrement des agents	5 mn	6 points
3. Hygiène et sécurité du travail	4 mn	5 points
4. Connaissance de l'environnement institutionnel	2 mn	2 points
Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Concours interne et troisième concours :

I- Exposé de l'expérience professionnelle	5 mn	3 points
II- Aptitude à exercer les missions *1. Connaissances et savoir-faire professionnels (dont hygiène et sécurité au travail)* *2. Aptitude à l'encadrement des agents*	 4 mn 4 mn	 6 points 7 points
III- Connaissance de l'environnement institutionnel	2 mn	2 points
Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury fait observer que l'utilisation de grilles d'entretien identiques pour tous les candidats à un même concours permet de garantir un égal traitement de ces candidats.

S'agissant des candidats au concours externe, il convient de rappeler que l'épreuve d'entretien est d'une nature différente de celle des concours interne et de troisième voie, dans la mesure où elle ne comporte pas réglementairement d'exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Les candidats à ce concours doivent en être pleinement conscients et bien mesurer que l'entretien s'ouvre directement sur des questions portant sur leurs connaissances et leurs savoir-faire professionnels.

En revanche, les candidats au concours interne et au troisième concours doivent préparer soigneusement un exposé sur leur expérience professionnelle, qu'ils doivent ''livrer'' au jury sans l'aide d'aucun document et dont la durée ne doit pas excéder cinq minutes.

Il ne saurait, en toute hypothèse, être trop conseillé aux candidats de s'informer très précisément en amont du déroulement des épreuves, les annales corrigées publiées par le CIG de la petite couronne à la Documentation française qui, outre les sujets corrigés des épreuves écrites, contiennent les cadrages des épreuves orales, pouvant constituer un bon moyen de prendre la mesure exacte des épreuves.

Rappelons enfin que les candidats peuvent utilement se rapprocher des services de la Direction des concours du CIG de la petite couronne afin d'obtenir toutes les précisions qui pourraient leur faire défaut sur le déroulement des épreuves.

Fait à Pantin, le 31 août 2011

La présidente du jury

Anne BOUCHÉ
Ingénieur principal à Saint-Maur-des-Fossés (94)